



NOTRE PRIORITE, VOUS FORMER

# Premiers Secours Citoyen (PSC)

## Prérequis

Aucun

## Public

Tout citoyen de plus de 10 ans y compris les personnes à mobilités réduites (PMR)

## Durée

Formation d'une durée comprise entre 7 et 9 heures, en partenariat avec une association Nationale disposant d'une habilitation de sécurité civile pour les formations de premiers secours

## Nombre de participants

Jusqu'à 10 personnes

## Méthodes pédagogiques

Démonstratives, échanges, exposés, applicatives  
Utilisation d'outils multimédia

## Évaluation

Le stagiaire ayant suivi l'intégralité de la formation et participé à un cas concret obtiendra la délivrance, par l'association Nationale disposant d'une habilitation de sécurité civile pour les formations de premiers secours, du certificat de Compétences PSC

## Réglementation applicable

Arrêté du 23 août 2019 modifiant l'arrêté du 24 juillet 2007 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « Premiers Secours Citoyen »

## Maintien Actualisation des Compétences

Ouvert aux titulaires du PSC de moins de 3 ans et se réalise sur une demie journée

## Intervenant

Formateur appartenant à la FFSFP

## Accueil des personnes en situation de handicap

Si une ou plusieurs personnes présentent un handicap, le lieu de formation en sera adapté.

De plus, tous nos formateurs/intervenants y sont sensibilisés

## Modalités d'accès

L'accès à nos formations peut être initié, soit par l'employeur, soit à l'initiative du salarié

## Objectifs

Faire acquérir aux citoyens les capacités nécessaires pour porter assistance de manière bénévole à une personne en situation apparente de péril grave et imminent en réalisant des gestes salvateurs, conformément aux dispositions de l'article L. 721-1 du code de sécurité intérieure.

## Programme

Après une présentation du programme, du formateur et des participants

- Protection
- Alerte
- Le malaise
- Les atteintes des os et des articulations
- Les brûlures
- Les plaies
- Hémorragies externes
- Obstruction des voies aériennes par un corps étranger
- Perte de connaissance
- Arrêt cardiaque

Cette formation est réalisée en partenariat et sous la gestion administrative et pédagogique de la Fédération Française des Secouristes et Formateurs Policiers qui dispose de l'agrément de la DGSCGC

AFPS PSC/V6-2024

**Siège administratif :**  
22 rue Georges Brassens  
95450 ABLEIGES

**Tél :** 06 24 25 05 32 / 06 22 18 26 79  
**Email :** contact@afpsecourisme.com  
**Site :** www.afpsecourisme.fr

**Association Loi 1901**  
**SIRET :** 751 645 748 00029  
**N° déclaration activité :** 11950527895

